

## Les moulins à scie sur la rivière Giasson à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

### Introduction

Vouloir retracer en 2020 l'histoire des moulins à scie construits sur le territoire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, c'est vouloir mieux connaître les initiatives entrepreneuriales de quelques-uns de nos prédécesseurs. Cette recherche nous permet également de mieux percevoir les difficultés auxquelles ils ont été confrontés et de mieux apprécier l'ingéniosité dont ils ont fait preuve pour réussir à concrétiser leurs rêves en se dotant des outils nécessaires à leur réalisation.

À la suite de ses visites à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud le grand voyer Jean-Eustache Lanouiller relate dans ses procès-verbaux<sup>1</sup> de 1742 et 1749 que sur le tracé du chemin qu'il vient d'élaborer un dénommé Jean Morin y exploite un moulin à scie. Or, la consultation de nombreux contrats notariés de l'époque, concernant l'achat et la vente de moulins à scie, nous révèle qu'à la suite de Jean Morin, bon nombre d'individus se sont spécialisés en ce domaine. Des contrats du 18<sup>e</sup> siècle nous dévoilent principalement les noms de deux familles. En quelques lignes voici leur histoire tout en déplorant de ne pas toujours pouvoir localiser de façon précise l'endroit où ils ont implanté leurs moulins.

**En premier lieu les frères Louis et Joseph Giasson** (fils de Michel Giasson, réfugié acadien, tout comme Pierre Morin, le premier censitaire de Saint-François).

Voulant profiter de l'installation de la chaussée construite pour fournir l'énergie au moulin banal au milieu des « Grandes Côtes » \*, Joseph et Louis Giasson obtiennent de monsieur de Rigauville fils, en 1753, la permission<sup>2</sup> de construire un moulin à scie de l'autre côté de la rivière Giasson\* à condition de participer à l'entretien de celle-ci. Pour plus de sûreté le sieur de Rigauville exige que cette construction soit réalisée selon les plans de Pierre Morin de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud. Deux ans plus tard les deux frères vendent ce moulin en deux contrats subséquents<sup>3</sup> à Joseph Malboeuf, forgeron de Saint-Pierre, qui le revend dès 1756 à messire Charles Lefebvre Duchouquet. Rapidement ce dernier le rétrocède<sup>4</sup> aux deux frères Giasson. Par la suite Louis Giasson qui en est devenu l'unique propriétaire le vend<sup>5</sup> au sieur Dubord avant de le lui racheter<sup>6</sup> trois ans plus tard. Finalement Louis Giasson le cède<sup>7</sup> à Henri Luynos qui devient le dernier propriétaire qui nous soit connu.

Vers 1760 les deux frères Giasson construisent un autre moulin tout près de celui de Jean Morin, au canton Morigeau. Cependant en 1766<sup>8</sup>, Joseph Giasson fait un échange de terre avec Joseph Quemeneur\* à qui il cède une terre de trois par trente arpents ainsi que sa demie du moulin à

---

<sup>1</sup> ANQ-Québec, Procès-verbaux des Grands Voyers, 27, 28, 29 juin 1742 et 10,11, mai 1749

<sup>2</sup> Nicholas Charles Louis Lévesque, ANQ-Québec, 16 juillet 1753

<sup>3</sup> Nicholas Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 21 mars, 8 juin 1755

<sup>4</sup> Nicholas-Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 27 août 1758

<sup>5</sup> Joseph Fortier, ANQ-Québec, 13 février 1760

<sup>6</sup> Joseph Fortier, Ibidem, 2 octobre 1763

<sup>7</sup> Joseph Fortier, Ibidem, 10 janvier 1764

<sup>8</sup> Nicholas Charles Louis Lévesque, Ibidem, 24 décembre 1766

scie construit avec son frère Louis. Par cette dernière transaction il semble que Joseph Giasson ait abandonné tout intérêt pour les moulins à scie.

### **Louis Giasson**

Quant à son frère Louis, menuisier de métier, il consacra toute sa vie à la construction de moulins à scie, pour lui-même, afin de les revendre, ou pour d'autres personnes qui lui en confient la réalisation. Pour poursuivre ses activités, il est cependant obligé de contracter de temps à autre des obligations dont celle de 1769<sup>9</sup> auprès de Jean-Baptiste Dambourges, marchand de Montmagny, qu'il garantit par les deux moulins à scie dont il est propriétaire à cette date.

### **Ses réalisations**

Ainsi il achète<sup>10</sup> en 1768 de Louis Quemeneur un terrain de 1 arpent en superficie dans le but d'y construire un moulin à scie sur le côté sud de la rivière Giasson en haut des « Grandes Côtes » à Saint-François, donc en amont du premier moulin banal. L'ayant exploité pendant quelques années, Louis Giasson et Marie-Geneviève Quemeneur, son épouse, le vendent<sup>11</sup> en 1780 à Jacques Morin en même temps que deux autres morceaux de terre de deux et trois arpents de large sur 20 arpents de profondeur. Quelques années plus tard Jacques Morin vend<sup>12</sup> son moulin à Jean-Baptiste Frégeault et à Pierre-Michel Blais. Ce dernier revend sa part du moulin à son associé Jean-Baptiste Frégeault le 15 mars 1800<sup>13</sup>, qui, le même jour, le cède avec l'ensemble de ses propriétés à Jean-Baptiste Martineau. Aucun document subséquent ne nous informe sur la durée de ce moulin après son achat par Jean-Baptiste Martineau.



Figure 1: Moulin sur le lot 270

Même s'il a été exploité avec succès pendant quelques années à cet endroit aucun vestige de ce moulin ne peut être identifié. Cependant un contrat de 1855<sup>14</sup>, environ un demi-siècle plus tard, nous confirme que c'était bien son emplacement. Ce document précise que le morceau de terre vendu par Joseph Fraser fils, à Grégoire Fournier, était situé en haut des « Grandes Côtes », du côté est de la montée des Prairies et du côté sud de la rivière Giasson au « lieu connu de l'ancien bôme\* ». D'autres transactions plus récentes concernant ce terrain nous indiquent qu'il était désigné par le numéro 270\* dans le cadastre de 1875 et de ce fait nous permettent d'affirmer qu'il était situé à l'est de l'usine actuelle de filtration.

<sup>9</sup> Nicholas-Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 1 avril 1769

<sup>10</sup> François-Dominique Rousseau, ANQ-Québec, 27 juin 1768

<sup>11</sup> Joseph Riverin, Ibidem, 15 mars 1780

<sup>12</sup> Nicholas-Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 20 mai 1793

<sup>13</sup> Joseph Riverin, Ibidem, 15 mars 1800

<sup>14</sup> Jean-Baptiste Morin, ANQ-Québec, 12 mars 1855

En 1780, après avoir vendu<sup>15</sup> à Jacques Morin son moulin à scie situé en haut des « Grandes Côtes » à Saint-François, nous retrouvons Louis Giasson à Saint-Gervais. En 1783, il s'entend<sup>16</sup> avec Jean-Baptiste Marceau sur la cession de tout le terrain nécessaire à la construction d'une écluse adjacente à un moulin à scie qu'il a construit dans la concession de la côte Saint-Louis à Saint-Gervais; en contrepartie le sieur Giasson s'engage à lui scier toutes les planches et madriers nécessaires à la construction des bâtiments de sa nouvelle ferme. Quelques années plus tard le couple Giasson-Quemeneur vend<sup>17</sup> à Jean-Baptiste Gagnon, également originaire de Saint-François, une terre de trois par quarante arpents ainsi que le moulin à scie construit en 1783. Toujours aussi actif en 1786 Louis Giasson s'engage<sup>18</sup> à construire un moulin à scie pour le seigneur de la Rivière-du-Sud Jacques-Hébert Couillard à Montmagny.

Louis Giasson fut enterré à Saint-François en 1795.

### **Les Quemeneur et les moulins à scie**

À la suite des Giasson, la famille des Quemeneur dit Laflamme s'est également impliquée dans l'exploitation des moulins à scie. Comme il est mentionné auparavant, Joseph Kemneur a acheté une terre et la demie d'un moulin à scie de Joseph Giasson en 1766 au canton Morigeau. Quelques années plus tard Joseph Kemneur et Louise Luret, son épouse, donnent<sup>19</sup> leurs terres à leurs fils Michel et Joseph tout en se réservant l'usage du moulin à scie pour quelque temps. Quatre ans plus tard les fils Kemneur acquièrent<sup>20</sup> de Jean-François Morin l'autre demie de ce moulin à scie qu'il a lui-même acquis de Louis Giasson, le constructeur.

Lorsque Claude Denechaud, le nouveau régisseur de la seigneurie Bellechasse-Berthier, décide en 1813 de construire un deuxième moulin banal au canton Morigeau il achète<sup>21</sup> un terrain de Joseph et Michel Kemneur. Dans ce contrat il est mentionné que la famille Quemeneur est toujours propriétaire en 1813 de ce moulin à scie acheté en 1766. De plus, il est convenu que Michel Kemneur continuera d'exploiter son moulin à scie en utilisant la même chaussée que le futur moulin banal qui sera construit sur le côté nord de la rivière Giasson alors que le moulin de Michel Kemneur est situé du côté sud. Pour leur part en 1817 Joseph Kemneur et son épouse Thérèse Proux donnent<sup>22</sup> à leur fils Joseph un terrain d'un arpent en superficie et la demie du moulin à scie construit sur la terre de Michel Kemneur. En 1825 Joseph Kemneur et Alexis Fournier, le gendre de Michel Kemneur, alors propriétaires de ce même moulin, le louent<sup>23</sup> pour trois ans, à Joseph Morin. L'année suivante<sup>24</sup> ce dernier s'engage à y transporter pour le compte de Nicolas Boissonneault les billots qu'il aura retirés de la rivière du Sud à la hauteur de l'ancienne église de Saint-Pierre.

---

<sup>15</sup> Joseph Riverin, Ibidem, 15 mars 1780

<sup>16</sup> Joseph Riverin, Ibidem, 9 juin 1783

<sup>17</sup> Joseph Riverin, Ibidem, 26 novembre 1790

<sup>18</sup> Nicholas Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 20 août 1786

<sup>19</sup> Nicholas-Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 2 février 1787

<sup>20</sup> Nicholas-Charles-Louis Lévesque, Ibidem, 6 juin 1791

<sup>21</sup> Jean-Charles Létourneau, ANQ-Québec, 27 septembre 1813

<sup>22</sup> Augustin Larue, ANQ-Québec, 6 novembre 1817

<sup>23</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 29 décembre 1825

<sup>24</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 4 mars 1826

Lors d'une transaction subséquente Joseph Kemneur et Thérèse Proux vendent<sup>25</sup> à Alexis Fournier leur demie du même moulin à scie. Ce même jour Alexis Fournier, afin de payer son achat, contracte une obligation<sup>26</sup> de 1050 livres auprès de Joseph Morin, cultivateur de Saint-François. Quelques années plus tard, en 1840, accablé de dettes Alexis Fournier, vend<sup>27</sup> son moulin à scie pour soixante-quinze livres à Louis Blais, cultivateur de Saint-Pierre, qui le lui revend le même jour<sup>28</sup> pour 100 livres qu'Alexis Fournier s'engage à lui payer à des intervalles différés en hypothéquant tous ses biens.

À la suite de l'achat des moulins de Joseph Poliquain situés sur le lot 211 en 1850<sup>29</sup> Magloire Fournier aurait transformé en moulin à farine ce moulin à scie construit en 1760 par les frères Giasson et vendu quelques années plus tard à Joseph Kemneur. Sans pouvoir le localiser d'une façon précise en raison de l'absence de vestiges, il est cependant loisible de penser qu'il était situé du côté nord est du pont actuel au parc Olivier Tremblay en amont du moulin banal, sur le même terrain que le moulin à scie que Michel Kemneur exploite en 1813 lors de l'entente signée avec Claude Denechaud, le régisseur de la seigneurie. Après avoir été incendié une deuxième fois en 1875<sup>30</sup>, ce moulin ne fut pas reconstruit.

#### Le moulin à scie sur le lot 264

##### Première partie : le moulin de Jean-Baptiste Jembard

Dans les mêmes années que les frères Giasson, Jean-Baptiste Jembard (Bard) est meunier au moulin banal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud situé au milieu des « Grandes Costes »; avec son voisin Charles Matteau<sup>31</sup>, ils décident de bâtir un moulin à scie à proximité du premier moulin banal sur la même rivière Giasson vis-à-vis la première courbe de la Montée des Prairies. Malheureusement leur association fut brusquement interrompue par le décès de Charles Matteau dès 1759; en 1760 à la porte de l'église<sup>32</sup>, Jean-Baptiste Jembard rachète à la criée la part de son ex-associé. Néanmoins dès 1761 Jean-Baptiste Jembard retourne exercer son métier de meunier auprès du seigneur de la Rivière-du-Sud.

Par contre désirant que son projet de moulin à scie se perpétue à Saint-François, il fait donation<sup>33</sup> d'une partie de ses terres et de son moulin à scie à deux de ses fils : Guillaume et Joseph-Marie



Figure 2: Moulin sur le lot 225

<sup>25</sup> Jean-Baptiste Morin, *ibidem*, 5 novembre 1832

<sup>26</sup> Jean-Baptiste Morin, *ibidem*, 5 novembre 1832

<sup>27</sup> Jean-Baptiste Morin, *ibidem*, 14 juillet 1840

<sup>28</sup> Jean-Baptiste Morin, *ibidem*, 14 juillet 1840

<sup>29</sup> Vildebon Larue, *ibidem*, 14 mai 1850

<sup>30</sup> Édouard Lavergne, ANQ-Québec, 16 octobre 1875

<sup>31</sup> Nicolas Charles-Louis-Nicolas Lévesque, *ibidem*, 18 janvier 1757

<sup>32</sup> Nicolas-Charles-Louis Lévesque, *ibidem*, août 1760

<sup>33</sup> Nicolas-Charles-Louis Lévesque, *ibidem*, 11 décembre 1761

Jembard. Cependant ces derniers ne semblent pas avoir partagé le même enthousiasme que leur père pour ce projet. Dès 1764 Guillaume Jembard et son épouse Catherine Guion sont installés à Saint-Thomas de la Pointe-à-la-Caille et vendent leur part dans ce moulin à Jean-Baptiste Dechaine. Pour leur part Joseph-Marie Jembard et Judith Dubé, son épouse, signent en 1767 une convention<sup>34</sup> avec Joseph Dumas, un voisin, permettant à ce dernier d'exploiter à son profit ce moulin à scie à condition de payer une redevance annuelle de 20 \$. Dès<sup>35</sup> l'année 1768 la 1<sup>ère</sup> partie de ce moulin cédée par Guillaume Jembard à Jean-Baptiste Dechaine en 1764 est revendue à la criée à la porte de l'église à Pierre-Noel Frégeault et à son gendre Alexis Blanchette aux profits des héritiers Matteau. Quelques années plus tard en 1781<sup>36</sup> Pierre-Noel Frégeault et sa fille Madeleine, veuve d'Alexis Blanchette, vendent à Jean-Baptiste Frégeault, le fils de Pierre-Noel, les droits qu'ils possèdent dans ce moulin à scie.

Deux contrats de l'année 1782<sup>37</sup> trouvés dans les archives de l'Hôpital général, le premier daté du 15 avril 1782 signé par le curé Pierre-Laurent Bédard, et le deuxième daté du 31 mai 1782, signé par le notaire Joseph Riverin, nous révèlent que Jean-Baptiste Frégeault vend à Jacques Gendron, qui agit au nom des dames de l'Hôpital général, ce même moulin dont il a fait l'acquisition l'année précédente, en partie de son père et de sa sœur et en partie de Joseph Dumas. Il est cependant étonnant de constater que les Dames de l'Hôpital général inscrivent un profit dans leur livre de recettes de cette même année pour la vente de ce moulin à scie alors que le contrat de vente est introuvable.

Serait-ce à ce moment que Joseph Dumas serait redevenu le propriétaire unique de ce moulin qu'il a exploité depuis 1767 en vertu de la convention signée avec Joseph-Marie Jembard et Judith Dubé, son épouse? Il semble permis de l'affirmer puisque quelques années plus tard en 1797, nous retrouvons ce même Joseph Dumas et Marguerite Bourg, sa deuxième épouse, qui dans leur testament<sup>38</sup>, cèdent à leur fils Augustin une terre (1,5 arpent X 60 arpents) et un moulin à scie que Joseph veut exploiter encore quelque temps. Il ne faut pas s'étonner de l'intervention fréquente de la famille Dumas dans l'histoire de ce moulin puisque depuis l'arrivée à Saint-François en 1734 d'Augustin Dumas, leur ancêtre, les Dumas se succèdent sur ces terres. Lors de l'établissement du cadastre en 1875, elles seront désignées par les numéros 194 et 195. De plus, le lot 264 sur lequel est construit ce moulin, est contigu à ces mêmes lots dont la limite sud est la rivière Giasson.

En 1814 un contrat rédigé par le notaire Jean-Charles Letourneau<sup>39</sup> nous révèle que, dans un échange de terres, Augustin Dumas cède le moulin à scie à un autre Joseph Dumas, son demi-frère. Puis, comme il semble assez habituel dans ces années, ce Joseph Dumas, lors d'un autre échange de terre daté de 1817, abandonne sa terre au sud de la rivière du Sud ainsi que son moulin à scie à Louis Morin<sup>40</sup> qui lui cède en retour la terre qu'il possède dans le rang au nord de la rivière du Sud. Dans les années subséquentes nous verrons souvent dans les contrats consultés,

---

<sup>34</sup> Hôpital général, HG-A-20.4, 6.1.1-12 avril 1767-

<sup>35</sup> J.B. Richard, ANQ-Québec, 10 février 1768

<sup>36</sup> Joseph Riverin, Ibidem, 17 juillet 1781

<sup>37</sup> Hôpital général, HG-A-20-4.6.1.2 et HG-20-4.6.1.3

<sup>38</sup> Nicolas-Gaspard Boisseau, ANQ-Québec, 12 octobre 1797

<sup>39</sup> Jean-Charles Letourneau, Ibidem, 8 août 1814

<sup>40</sup> François-Marcel Kirouac, Ibidem, 15 août 1817

le nom de ce Louis Morin frère du notaire Jean-Baptiste Morin. En 1827<sup>41</sup>, en compagnie de Joseph Fraser, il signe une convention avec Pierre Gagnon qui leur accorde le droit de passage sur sa terre pour rejoindre leur moulin respectif<sup>42</sup>. Dans L'Histoire des moulins à scie au 19<sup>e</sup> siècle nous racontons que Joseph Fraser a construit au début des années 1820 un moulin à scie au pied des Grandes Côtes ce qui signifie que ces deux moulins sont à peine à un kilomètre de distance. L'exploitation de ce moulin à scie par Louis Morin semble lui avoir été profitable puisque ce n'est qu'en 1855<sup>43</sup> qu'il le cède au notaire Jean-Baptiste Morin, son frère. Dès l'année suivante<sup>44</sup> le notaire Morin le donne à Pierre-Adolphe Morin, un de ses fils, qui s'en départit un an plus tard<sup>45</sup> au profit de Joseph Morin fils.

### Deuxième partie : l'audacieux projet de Joseph Morin

Le 17 août 1857 Joseph Morin, fils, devient le nouveau propriétaire de ce moulin. Rapidement il s'aperçoit qu'il ne peut l'exploiter avantageusement sans réaliser au préalable quelques travaux d'envergure. Conscient que ces travaux auront des répercussions sur les terres de ses voisins, dès le 16 août 1858<sup>46</sup>, par l'intermédiaire du notaire Jean-Baptiste Morin, il fait transmettre à ses voisins immédiats Prudent Dumas, Joseph Dumas (deux frères, fils de Jean-Baptiste Dumas et Marie-Marthe Blais) et Grégoire Fournier ses intentions d'élever la chaussée qu'il juge trop basse pour une exploitation efficace de ce moulin à scie acquis un an plus tôt. Bien mieux il leur fait savoir qu'il aimerait conclure une entente avec eux avant de réaliser ces travaux qu'il se dit prêt à effectuer dans l'immédiat. Pour éviter que quelqu'un d'entre eux ne se sente lésé dans ce processus il offre à chacun de se choisir un expert qui tous ensemble détermineront la hauteur de la chaussée et qui, dans le même exercice pourraient évaluer les dommages causés aux terrains de chacun des propriétaires submergés par l'opération.



Figure 3: Moulin sur le lot 264

Cette façon de faire semble avoir plu à chacun de ses voisins puisque dès le 19 août 1858 un accord est conclu dans la plus parfaite harmonie. Par cette entente, selon la recommandation des experts, la chaussée sera élevée de quatre pieds et le pont de Joseph et Prudent Dumas de quatre pieds et demi. En plus de n'exiger qu'une minime compensation pour les terrains submergés, les frères Dumas offrent à Joseph Morin de lui fournir le bois pour la reconstruction du pont et de lui venir en aide au cas où la crue des eaux lui causerait des dommages.

<sup>41</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 9 novembre 1827

<sup>42</sup> Joseph Fraser en exploite un premier depuis le début des années 1820 au pied des Grandes Côtes

<sup>43</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 19 juillet 1855

<sup>44</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 23 août 1856

<sup>45</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 17 août 1857

<sup>46</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 16 août 1858

J'imagine que les travaux commencèrent dès l'accord conclu à l'automne 1858 et ont malheureusement engendré des dépenses plus considérables que celles estimées au point de départ. Par voie de conséquence le jeune entrepreneur doit avoir recours à des emprunts successifs d'argent, d'abord auprès de François-Xavier Gendron<sup>47</sup>, médecin dans la paroisse, puis en 1859, de Jean Roi<sup>48</sup>, rentier de Saint-Vallier, et enfin en 1860 de John Walker<sup>49</sup>, meunier de Montréal. Afin de garantir ces emprunts il hypothèque et sa maison et son moulin à scie. Malheureusement au bout d'un an, comme Joseph Morin n'a pas la liquidité pour faire le remboursement tel que précisé dans le dernier contrat d'emprunt, le 20 décembre 1861<sup>50</sup> tous ses biens sont saisis. Le shérif Joseph David Lépine poursuit la procédure habituelle et le 30 mai 1862 lors de la vente à la porte de l'église le plus haut enchérisseur est Pierre Morin, cultivateur de Saint-Pierre, qui obtient ces nouvelles installations pour environ le tiers de leur coût.

### **Troisième partie : le moulin de Michel et Louis Garant**

Cinq ans plus tard, en 1867, Michel Garant<sup>51</sup> se porte acquéreur de ce moulin et par sa ténacité va lui insuffler une nouvelle vie en s'installant en permanence dans la maison de Célestin Gosselin située à proximité sur le lot 263. Ses affaires semblent prospères et les améliorations apportées par le malheureux Joseph Morin contribuent certainement à son succès. Par ailleurs, le 11 juillet 1873, Joseph Barthell, un de ses concurrents et propriétaire de l'ancien moulin banal, situé en aval sur la même rivière Giasson au canton Morigeau, estime que Michel Garant lui fait une concurrence déloyale en retenant trop souvent l'eau dans la chaussée surélevée. Ainsi par l'intermédiaire du notaire Édouard Lavergne, il lui fait parvenir un protêt lui signifiant qu'il a la priorité sur l'eau de cette rivière et qu'il doit la laisser s'écouler sans entrave. Il semble qu'ils soient parvenus à s'entendre puisque Michel Garant poursuit l'exploitation de son moulin jusqu'à sa mort en 1884.

Louis Garant, le fils de Michel, hérite<sup>52</sup> par sa mère Euphémie Lemieux de ces installations alors que tous ses frères et sœurs lui cèdent par contrat notarié<sup>53</sup> tous les droits auxquels ils pourraient prétendre. Ce dernier tout comme son père y consacre toute sa vie depuis 1884 jusqu'à sa mort en 1920<sup>54</sup>. En 1921<sup>55</sup> monsieur Joseph Laflamme obtient de Wilfrid Gendron le contrat de démolir la grange construite sur cet emplacement et de la reconstruire sur le lot 412, au nord du chemin de l'aqueduc actuel où elle pourrit quelques années plus tard. D'autre part, leur petite maison sera déménagée sur le chemin de la rivière-du-Sud avant d'être transportée à l'extrémité est du chemin Morigeau où elle sera finalement démolie vers 1985. Quelques années s'écoulent avant

---

<sup>47</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 14 juin 1859

<sup>48</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 28 novembre 1859

<sup>49</sup> François-Xavier Gendreau, ANQ-Québec, 18 juillet 1860

<sup>50</sup> Shérif Joseph David Lépine, ANQ-Québec, 20 décembre 1861

<sup>51</sup> François-Xavier Gendreau, Ibidem, 8 octobre 1867

<sup>52</sup> Joseph-Stanislas Gendron, ANQ-Québec, 5 juin 1884

<sup>53</sup> Joseph Stanislas Gendron, Ibidem, 5 juin 1884

<sup>54</sup> Arthur Martineau, ANQ-Québec, 24 novembre 1920

<sup>55</sup> Arthur Martineau, Ibidem, 24 mars 1921

que madame Éliisa Boutin cède en 1928<sup>56</sup> à monsieur Stanislas Simard le lot 264 alors que le moulin n'existe plus; ce moulin a duré 170 ans.

Pour terminer ses jours dans la quiétude, madame Éliisa Boutin se confie à monsieur Alphonse Garant, son neveu, fils de Téléphore Garant.

N.B. Michel Garant étai aussi le père de Théophile, cultivateur aux Prairies, et de Téléphore, l'ancêtre de la compagnie Garant.

## Les moulins au 19<sup>e</sup> siècle

### Un moulin à scie au pied des Grandes Côtes

Les besoins semblent grands à Saint-François puisque dès la première demie du 19<sup>e</sup> siècle trois autres moulins à scie y seront construits. Le premier le sera par Joseph Fraser, fils d'un soldat



Figure 4: Moulin sur le lot 272

écossais qui a contribué à la conquête du Canada par l'Angleterre. Ayant acquis en 1820<sup>57</sup> l'emplacement (28 arpents en superficie) de l'ancien moulin banal abandonné à son triste sort en 1813, il y construit un moulin à scie juste au pied des Grandes Côtes, il était situé, plus précisément, en biais entre le petit chalet et la grange qui y existent présentement. Des contrats notariés<sup>58</sup> attestent que des cultivateurs s'engagent, envers Joseph Fraser, à bûcher des billots d'épinettes et à les livrer à son moulin à scie. Dans les années

subséquentes ce moulin aura bon nombre de propriétaires qui l'exploiteront jusqu'en 1880.

Quelques années plus tard, Joseph Fraser ayant acquis en 1826 un autre moulin au canton Morigeau, vend<sup>59</sup> à Louis Martineau, la demie de cet emplacement de l'ancien moulin banal -14 arpents en superficie - sur lequel est construit le moulin à scie. Dès le 21 novembre de la même année<sup>60</sup>, Louis Martineau cède, avec faculté de réméré, \* le même terrain, à son frère Romain Martineau. Cependant le 26 avril 1838<sup>61</sup>, Louis Martineau utilise son privilège de rachat pour le récupérer avant de le concéder à nouveau de façon définitive à son frère Romain le 13 décembre 1841<sup>62</sup>.

<sup>56</sup> Arthur Martineau, Ibidem, 22 novembre 1928

<sup>57</sup> Jean-Charles Létourneau, ANQ-Québec, 23 février 1820

<sup>58</sup> Jean-Baptiste Morin, ANQ-Québec, 16 août 1826, 21 janvier 1829 etc.

<sup>59</sup> François-Marcel Kirouac, ANQ-Québec, 29 août 1836

<sup>60</sup> François-Marcel Kirouac, Ibidem, 21 novembre 1836

<sup>61</sup> Vildebou Larue, ANQ-Québec, 26 avril 1838

<sup>62</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 13 décembre 1841



Par bail emphytéotique de 99 ans, daté du 6 juillet 1843<sup>63</sup>, Romain Martineau, absorbé depuis 1839 avec le développement du canton d'Armagh, cède à Pierre Simard, menuisier-charpentier de renom, et à Césarée Duchesneau, son épouse, ce même terrain de 14 arpents en superficie. Dans ces différentes transactions on y lit toujours : vente de l'emplacement du « **moulin à la ruine** » faisant référence au premier moulin banal qui a été abandonné à son triste sort en 1813. Pierre Simard, et son épouse s'y installent à demeure et y construisent une maison, une grange, et des moulins à carder et fouler la laine en plus d'exploiter le moulin à scie.

### **Transactions concernant uniquement le moulin à scie situé sur le lot 272 au pied des « Grandes Costes »**

Néanmoins quelques années plus tard Pierre Simard et Césarée Duchesneau décident, tout en conservant la grande partie de cet emplacement, de se départir<sup>64</sup> du moulin à scie, en délimitant d'une façon imprécise un terrain de trois quarts d'arpent en superficie, au profit de François-Xavier Morin. Ce dernier le transfère <sup>65</sup>trois ans plus tard à Nazaire Barthel, ouvrier, qui se voit contraint de le rendre à son ancien propriétaire après quelques mois<sup>66</sup>. Finalement François-Xavier Morin cède<sup>67</sup> ce moulin à scie avec ses agrès, accessoires et le pouvoir d'eau à Jean-Baptiste Beaudouin, cultivateur de Berthier.

Cependant Nazaire Barthel poursuit son rêve et en s'associant à Olivier Fleury, cultivateur de Saint-François, il persuade Jean-Baptiste Beaudouin de lui revendre<sup>68</sup> ce moulin. Malheureusement encore une fois, Nazaire Barthel ne parvient pas à payer sa part; son associé s'en charge<sup>69</sup>. Enfin à quelques années d'intervalle Nazaire Barthel devient enfin l'unique propriétaire de ce moulin tant convoité en l'acquérant<sup>70</sup> d'Olivier Fleury.

Quelques années plus tard, Jean-Baptiste Beaudouin qui a toujours gardé un œil sur ce terrain et son moulin, le rachète<sup>71</sup> de Nazaire Barthel pour le revendre<sup>72</sup> le même jour à Honoré Barthel. Cette dernière transaction ne semble pas s'être concrétisée puisque onze ans plus tard Jean-Baptiste Beaudouin est toujours le propriétaire du dit moulin.

De fait en 1883, Jean-Baptiste Beaudouin donne<sup>73</sup> la majorité de ses biens à son fils Joseph Jean-Marie (alias Johnny) Beaudouin. Dans ce contrat nous lisons qu'il lui cède toutes ses terres à Berthier, le lot 10a dans le canton d'Armagh ainsi que le lot 272 à Saint-François sur lequel il n'y a plus que les débris d'un moulin à scie. Ce dernier, ne sachant que faire de ce petit lopin de terre,

---

<sup>63</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 6 juillet 1843

<sup>64</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 15 novembre 1854

<sup>65</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 24 avril 1857

<sup>66</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 01 juin 1857

<sup>67</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 27 avril 1858

<sup>68</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 8 avril 1859

<sup>69</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 26 décembre 1859

<sup>70</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 18 juillet 1865

<sup>71</sup> Édouard Lavergne, Ibidem, 11 mars 1872

<sup>72</sup> Édouard Lavergne, Ibidem, 11 mars 1872

<sup>73</sup> Joseph-Stanislas Gendron, ANQ-Québec, 20 décembre, 1883

le vend<sup>74</sup> à Olivier Tremblay qui ne sent pas le besoin de reconstruire le moulin, puisqu'il est déjà propriétaire de tous les moulins au canton Morigeau et qu'en cette même année Louis Garant, le fils de Michel, hérite<sup>75</sup> du moulin à scie situé sur le lot 264, à environ un kilomètre du pied des côtes dans la première courbe de la montée des Prairies. Ce moulin aura duré environ 60 ans.

**Autres transactions pour la demie (14 arpents en superficie) de l'emplacement du « moulin à la ruine » acquis de Romain Martineau par Pierre Simard et Césarée Duchesneau en 1843.**

Toujours résidante dans sa maison au pied des côtes, madame Césarée Duchesneau, veuve de Pierre Simard depuis 1859, donne<sup>76</sup> à Édouard Barthel, maître-ouvrier, cet emplacement du moulin à la ruine -14 arpents en superficie-tout en conservant le privilège de demeurer dans sa maison, de garder une vache dans la grange, d'utiliser le puits et la possibilité de cultiver son jardin. Lors de l'établissement du cadastre en 1875, cet emplacement est désigné par le numéro 273. Ayant acquis cet emplacement en 1865 de madame Duchesneau, Édouard Barthel fit d'autres acquisitions dans les années subséquentes, de sorte que le 5 mai 1883<sup>77</sup> il vend à Olivier Tremblay, dont les entreprises semblent relativement prospères, les lots 273,275 et 280.

Cependant, quelques années plus tard, à son tour, monsieur Tremblay connaît des difficultés financières et se voit forcer, en 1900, dans un contrat à faculté de réméré, de céder à Léger Martineau<sup>78</sup> tous ses lots situés de part et d'autre de la Montée des Prairies. Quelques années plus tard, n'ayant pas davantage les moyens financiers de les racheter, il signe<sup>79</sup> un bail de location, avec son ami Léger Martineau, pour ses anciennes propriétés à savoir les lots 272,273, 275, 276, 280, 281 à condition de payer les taxes et un loyer annuel de 18,00\$. Pour le plus grand bonheur d'Olivier Tremblay, Ernest Tremblay, son fils, pasteur protestant au Wisconsin, rachète<sup>80</sup> de Léger Martineau tous les lots ayant appartenu à son père. Pendant plus de 50 ans, le pasteur Ernest Tremblay conserve ces lots et à chaque été il vient passer plusieurs jours dans ce petit chalet qu'il s'est construit au pied des Côtes. Les amis qu'il visitait lors de ces séjours ont gardé un excellent souvenir de cet homme. En 1966, madame Anna Doris Tremblay achète<sup>81</sup> de son père, Ernest Tremblay, les lots 272 et 273 qu'elle vend<sup>82</sup> quelques années plus tard à Aurèle Gendron, le propriétaire actuel.

---

<sup>74</sup> Joseph-Stanislas Gendron, Ibidem, 26 juillet 1884

<sup>75</sup> Joseph Stanislas Gendron, Ibidem, 5 juin 1884

<sup>76</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 6 mars 1865

<sup>77</sup> Joseph-Stanislas Gendron, Ibidem, 5 mai 1883

<sup>78</sup> Jos-Stanislas Gendron, Ibidem, 6 décembre 1900

<sup>79</sup> Arthur Martineau, Ibidem, 27 janvier 1906

<sup>80</sup> Arthur Martineau, Ibidem, 12 juin 1909

<sup>81</sup> Georges Hébert, ANQ-Québec, 7 juillet 1966

<sup>82</sup> Georges Hébert, Ibidem, 21 juillet 1991

## Les moulins à scie au parc Olivier-Tremblay

En 1826, Jérôme Martineau, jeune cultivateur qui vient d'hériter<sup>83</sup> de ses parents d'une terre située juste à l'est de la route actuelle (montée Morigeau), décide de s'y faire construire un moulin à scie du côté nord de la rivière Giasson, précisément là où a été aménagé le parc Olivier-Tremblay au début des années 2000. Par contrat il mandate<sup>84</sup> Joseph Destroismaisons dit Picard de lui édifier un moulin à scie, un moulin à carder et une chaussée qui leur fournira la force motrice. Toutefois ses ambitions dépassent sa capacité d'en payer les frais et dès le milieu de l'été<sup>85</sup> il se voit forcé de vendre le tout à Joseph Fraser qui se charge de compléter les installations avant de les mettre en marche. Par cette acquisition Joseph Fraser devient propriétaire d'un deuxième moulin à scie puisque depuis le début des années 1820, à l'acquisition de l'emplacement du premier moulin banal il en avait déjà aménagé un premier au pied des Grandes « Costes ». Cependant en 1836<sup>86</sup> il vend le moulin qu'il a construit au pied des Côtes à Louis Martineau et continue d'exploiter jusqu'à sa mort en 1843 celui qu'il a acquis de Jérôme Martineau au canton Morigeau.

Après la mort de son mari (Joseph Fraser), madame Catherine Talbot vend une à une les nombreuses propriétés acquises par son mari au cours de sa vie. Ainsi en 1848<sup>87</sup> elle cède à Joseph Poliquain, maître cardeur, le terrain d'un arpent en superficie ainsi que le moulin à scie et le moulin à carder. Ce dernier transmet cet ensemble dès 1850<sup>88</sup> à Magloire Fournier, cultivateur, qui y ajoute un moulin à farine, un moulin à fouler la laine, une grange et une maison. Après quelques années d'exploitation il se laisse cependant séduire par l'offre d'Édouard Morin<sup>89</sup>, négociant très ambitieux, qui s'est beaucoup impliqué dans le développement du canton d'Armagh depuis 1849<sup>90</sup>. Pour assurer le fonctionnement de tous ces moulins, Édouard Morin signe<sup>91</sup> un bail à louage pour une durée de cinq années avec Édouard Goupille, cardeur de Saint-François. Cependant, à la fin de cette même année<sup>92</sup>, incapable de rencontrer ses obligations financières, Édouard Morin vend ce terrain et toutes ses installations à Charles Leclerc, meunier de St-Henry de Lévis, qui les lui rétrocède<sup>93</sup> dès le début de l'année suivante.

À compter de 1859 les trois frères Édouard, maître meunier, David, scieur et Antoine Morin, cardeur, exploitent ces moulins; toutefois en 1861, Édouard Morin signe un bail à louage<sup>94</sup> de cinq ans pour l'exploitation du moulin à farine avec le meunier Léonide Mercier qui projette d'y

---

<sup>83</sup> Augustin Larue, ANQ-Québec, 3 novembre 1821

<sup>84</sup> François-Marcel Kirouac, ANQ-Québec, 13 avril 1826

<sup>85</sup> François-Marcel Kirouac, Ibidem, 22 août 1826

<sup>86</sup> François-Marcel Kirouac, Ibidem, 29 août 1836

<sup>87</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 15 décembre 1848

<sup>88</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 14 mai 1850

<sup>89</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 5 juin 1858

<sup>90</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 25 août 1849

<sup>91</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 14 août 1858

<sup>92</sup> Louis Ruel, ANQ-Québec, 10 novembre 1858

<sup>93</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 21 février 1859

<sup>94</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 17 mars 1861

aménager un logement. Dans ce même été 1861 les trois frères font parvenir un protêt<sup>95</sup> à Antoine Barthel, propriétaire de l'ancien moulin banal depuis 1859, pour lui signifier la crainte d'inondation de leurs moulins lors des grandes crues en raison de l'élévation de la chaussée qu'il projette de réaliser.

Comme nous l'avons signalé au sujet des propriétaires successifs du moulin banal aux mêmes dates, il semble très difficile d'assurer le bon fonctionnement de tous ces moulins présents au même endroit et d'en obtenir la rentabilité. En conséquence dès le début de 1863 le shérif de Montmagny fait la saisie des moulins appartenant aux trois frères Morin de telle sorte que le 12 février<sup>96</sup> Joseph-Prudent Lavergne, cultivateur et propriétaire de la terre ayant appartenu à Jérôme Martineau, acquiert du shérif de Montmagny un terrain de 5 perches carré situé au nord-est de la route qui traverse la rivière Giasson sans le moulin à farine incendié à l'été 1862. Pour sa part, par l'intermédiaire du même shérif, François Lainesse, dit Laliberté, cultivateur de St-Gervais fait l'acquisition le 30 mars 1863<sup>97</sup> du terrain (1 arpent en superficie) sur lequel il y a un moulin à scier, un moulin à carder, à fouler et une grange. À la suite de ces transactions, en s'alliant à Charles Robertson, écuyer de Notre-Dame de Lévis, qui consent à verser 61 livres à chacun de ses nouveaux partenaires, Joseph-Prudent Lavergne et François Lainesse, dit Laliberté forment une société<sup>98</sup> à trois parts égales afin d'exploiter ces moulins. Deux ans plus tard<sup>99</sup> Joseph-Prudent Lavergne et Charles Robertson vendent cependant leur part à François Lainesse dit Laliberté. Ce dernier, toujours cultivateur à Saint Gervais, s'efforce de rentabiliser ces installations en s'associant par bail, des locataires pour chacun de ces moulins, y compris le moulin à farine que les trois associés ont reconstruit. La consultation de trois de ces baux nous confirme que ces moulins sont toujours en opération au moment des transactions. En 1866<sup>100</sup>, François Lainesse dit Laliberté confie au maître meunier Joseph Beaudouin, pour une durée de neuf ans, la location du moulin à farine et du moulin à scie qui sont situés sur deux terrains différents de part et d'autre du pont qui traverse la rivière Giasson. À la même date<sup>101</sup> et pour la même durée de temps il charge Antoine Morin, un des faillis de 1863, de faire fonctionner les moulins à carder et à fouler la laine. Cependant trois ans plus tard<sup>102</sup> Jean-Baptiste Gamache, cultivateur de Saint-François, s'engage pour une durée de huit années à faire fonctionner

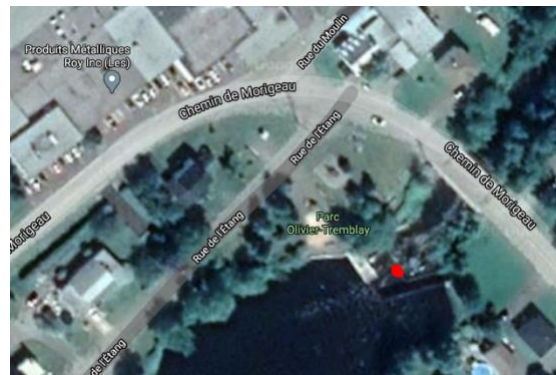


Figure 5: Moulin au parc Olivier-Tremblay

<sup>95</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 30 juillet 1861

<sup>96</sup> Vente par le shérif de Montmagny, 12 février 1863

<sup>97</sup> Vente par le shérif de Montmagny, 30 mars 1863

<sup>98</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 11 juillet 1863

<sup>99</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 29 août 1865

<sup>100</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 24 août 1866

<sup>101</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 24 août 1866

<sup>102</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 19 juillet 1869

seulement le moulin à scie aux conditions expresses de participer à l'entretien de la chaussée qui sert à faire fonctionner tous ces moulins et à poser à chaque année le « beaume » pour empêcher les glaces d'endommager la chaussée et retenir les billots.

En signant les baux de louage précédents pour une période assez longue, François Lainesse dit Laliberté est toutefois réservé le privilège de se départir de toutes ces installations quand il le lui plaira. Usant de son droit il vend à Jean Fortin<sup>103</sup>, cultivateur de Sainte-Claire, ces deux terrains séparés par la route qui traverse la rivière Giasson sur lesquels sont construits les quatre moulins mentionnés ci-dessus. Par la suite Jean Fortin cède<sup>104</sup> à Narcisse Lemelin, cultivateur de Saint-Charles, le terrain situé dans la deuxième concession de Saint-François, « au village dit du moulin » sur lequel est construit le moulin à farine. En signant ce bail Narcisse Lemelin pour sa part s'engage à payer les deux tiers des dépenses pour l'entretien de la chaussée et pour la pose du baume à chaque année. En contrepartie lorsque le niveau de l'eau sera trop bas, il aura l'avantage de faire fonctionner son moulin deux fois plus de temps que le vendeur. Par précaution François Lainesse dit Laliberté oblige Narcisse Lemelin à défrayer également le coût de l'assurance contractée avec l'assurance mutuelle des comtés de Montmagny, l'Islet, Bellechasse. L'année suivante<sup>105</sup>, découragé par l'incendie du moulin à farine, Narcisse Lemelin revend ce terrain à Jean Fortin.

### **La famille Tremblay s'installe**

Quelques jours plus tard<sup>106</sup> Jean Fortin trouve un nouvel acheteur en la personne de Bénoni Tremblay, maître meunier de l'Ancienne Lorette, à qui il cède le premier terrain sur lequel sont construits les moulins à scier, à carder, à fouler et à teindre la laine ainsi que le pouvoir d'eau, la chaussée, la dalle et également le deuxième terrain dépourvu du moulin à farine. Dès 1878<sup>107</sup> Bénoni Tremblay vend à son fils François-Xavier Tremblay, également maître meunier, les mêmes installations. Au cours des cinq années suivantes, considérant qu'il serait intéressant d'avoir plus d'espace pour entreposer les nombreux billots que les cultivateurs lui apportent pour les scier, François-Xavier Tremblay achète<sup>108</sup> les petits lots voisins contigus au sien et le bac à péage qui sert à la traversée de la rivière du Sud alors que le pont a été emporté par la crue des eaux. Et en cette année 1883, il réalise sa dernière transaction à Saint-François en vendant<sup>109</sup> toutes ses propriétés à son frère Olivier Tremblay, également qualifié comme maître meunier, ayant exercé son art à Saint-Denis de Kamouraska dès 1874 avant de s'installer à Saint-François en 1880.

Ce dernier accentue son emprise sur ce petit canton industriel dès 1884<sup>110</sup> en achetant de Grégoire Proulx, l'ancien moulin banal. Au cours des ans, par ses nombreuses activités et son engagement social, il devient un des citoyens les plus influents dans la paroisse; il en sera maire de 1892 à 1899. Après une carrière des plus fructueuses, en 1917, Olivier Tremblay donne<sup>111</sup> toutes ses installations à son fils Joseph. Ce dernier, tout comme son père, sera le maître scieur et le maître

---

<sup>103</sup> Édouard Lavergne, Ibidem, 28 décembre 1871

<sup>104</sup> Édouard Lavergne, Ibidem, 29 avril 1874

<sup>105</sup> Édouard Lavergne, Ibidem, 16 octobre 1875

<sup>106</sup> Augustin Vocelle, ANQ-Québec, 19 octobre 1875

<sup>107</sup> Augustin Vocelle, Ibidem, 28 mai 1878

<sup>108</sup> Joseph-Stanislas Gendron, ANQ-Québec, 26 mars 1880, 29 avril 1880, 18 novembre 1880, 22 avril 1882, 27 avril 1883

<sup>109</sup> Joseph-Stanislas Gendron, Ibidem, 27 avril 1883

<sup>110</sup> Joseph-Stanislas Gendron, Ibidem, 30 janvier 1884

<sup>111</sup> Arthur Martineau, ANQ-Québec, 29 décembre 1917

meunier au canton Morigeau pendant vingt-trois ans en dépit des deux incendies qui en 1920 et en 1939 ont ravagé ses moulins. Avec courage, il les a reconstruits avant de les céder à son frère Arthur en 1940<sup>112</sup>, qui, avec l'aide de ses enfants, les exploite avec ténacité sans se décourager même si la chaussée est trop souvent à réparer et à reconstruire. Victime d'un accident mortel dans son moulin à scie en 1948<sup>113</sup> il est remplacé par son frère Ovide Tremblay qui en assure le fonctionnement jusqu'à sa mort en 1955.

En raison des dettes accumulées, la famille Tremblay ne peut poursuivre ce beau parcours et doit vendre<sup>114</sup> ses moulins à Théodule Simard qui décède dès 1957. Jean Simard, son frère, prend la relève<sup>115</sup> avant de céder<sup>116</sup> le tout à son fils Jean-Louis. À son tour Jean-Louis Simard, qui ne fait fonctionner ces installations que de temps à autre sans réussir à les maintenir en bon état, revend<sup>117</sup> à son frère Jean-Marie, un terrain de 350 pieds en longueur comprenant le lot 212, une partie des lots 211 et 206 sur lesquels il y a encore un moulin à scie et un moulin à farine. Dans une transaction subséquente<sup>118</sup>, les deux frères s'échangent des terrains et ainsi Jean-Marie Simard devient aussi propriétaire de la maison située près des moulins sur le lot 211. Entre 1973 et 1976, Jean-Marie Simard démolit les deux moulins avant de vendre<sup>119</sup> à Clément Roy, industriel, une partie des lots 211 et 212 sur lesquels il y a encore un entrepôt. Quelques années plus tard<sup>120</sup> Clément Roy vend le même terrain mesurant 50 pieds par 140 à son fils Robert Roy, machiniste, qui y met sur pied une nouvelle usine qui deviendra l'industrie florissante Les Produits métalliques Roy Inc.

### **Le parc Olivier-Tremblay**

En 1999, considérant le délabrement de ce qui reste des anciens moulins et de la maison située sur le lot 211, les autorités municipales, sous l'impulsion du Comité d'embellissement, envisagent d'y établir un parc qui commémorerait les activités qui pendant 150 ans ont animé ce canton situé « au village du moulin » à Saint-François. Une première entente avec monsieur Jean-Marie Simard permet à la corporation municipale de Saint-François d'acquérir<sup>121</sup> la plus grande partie des lots 211, 212 et 206 ainsi que sa maison. Deux ans plus tard,<sup>122</sup> Les Produits métalliques Roy, en échange de services, cèdent à la Municipalité le résidu des lots 211 et 212.

Dans le cadre des projets du millénaire la Municipalité regroupe deux projets qui lui tiennent à cœur à savoir l'embellissement du site patrimonial et la réalisation d'un parc au canton Morigeau. Ces projets seront réalisés sous la gouverne de la Société de conservation du patrimoine et du

---

<sup>112</sup> Georges Hébert, ANQ-Québec, 29 juillet 1940

<sup>113</sup> Georges Hébert, Ibidem, 20, 22 octobre 1948

<sup>114</sup> Louis Pelletier, ANQ-Québec, 5 novembre 1955

<sup>115</sup> Louis Pelletier, Ibidem, 10 janvier 1957

<sup>116</sup> Georges Hébert, Ibidem, 15 février 1968

<sup>117</sup> Georges Hébert, Ibidem, 20 avril 1973

<sup>118</sup> Pierre Boutin, ANQ-Québec, 20 juillet 1973

<sup>119</sup> Georges Hébert, Ibidem, 27 mars 1976

<sup>120</sup> Marc Boulanger, ANQ-Québec, 6 juin 1993

<sup>121</sup> Charles Denault, ANQ-Québec, 21 juin 1996

<sup>122</sup> Marc Boulanger, Ibidem, 27 avril 1998

Comité d'embellissement qui se chargent d'obtenir les subventions nécessaires à leur réalisation. On confie à madame Chantal Prudhomme, architecte paysagiste, l'élaboration des plans pour ces deux projets et madame Anne-Marie Berthiaume reçoit le mandat de dessiner un mobilier pratique et en harmonie à la vocation de ces lieux.

À la suite de recherches historiques il a été décidé que le parc au canton Morigeau porterait le nom d'Olivier Tremblay, l'ancêtre de cette famille qui a occupé cet espace pendant 75 ans. Des panneaux d'identification et d'interprétation sont installés et l'inauguration officielle du parc Olivier-Tremblay a lieu le 6 août 2006 en présence de nombreux membres de la grande famille Tremblay qui se sont rassemblés dans l'enthousiasme pour célébrer leur ancêtre

### Deux moulins à scie au 19<sup>e</sup> siècle sur la rivière des Prairies.

#### Le premier à l'extrémité Est du chemin des Prairies

Le canton d'Armagh longtemps convoité par les dames de l'Hôpital général, propriétaires de la seigneurie Bellechasse-Berthier, devient la propriété de Joseph Fraser en 1826<sup>123</sup> et finalement de Louis Martineau en 1836<sup>124</sup>. Confiant, comme tous ses concitoyens, que ce canton situé au sud du chemin des Prairies deviendra bientôt une nouvelle paroisse, Louis Martineau commande<sup>125</sup> aussitôt à Joseph Destroismaisons dit Picard la construction de tous les « gréments » d'un moulin à scie qu'il fait installer sur la décharge des Prairies, à l'extrémité Est du chemin des Prairies. Cependant, trois ans plus tard, Louis Martineau cède<sup>126</sup> à son frère Romain Martineau tous ses droits sur le canton d'Armagh ainsi que sur toutes les bâtisses qui y sont construites. En retour Louis Martineau hérite<sup>127</sup> d'une terre complètement défrichée située au nord de la rivière du Sud, juxtaposée à l'est de la route qui conduit à Berthier, qui dans le cadastre de 1875 sera désignée par le lot 18.



Figure 6: Moulin à l'extrémité est, chemin des Prairies

De fait, comme nous l'avons mentionné dans un texte relatant l'histoire de ce canton, c'est Romain Martineau qui sera l'instigateur du développement de cette partie de la paroisse de Saint-François. Pendant plus de dix ans il vend, pour défrichement, des lots à bois à un grand nombre de personnes de Saint-François, de Berthier et de Saint-Vallier.

Assuré de la transformation rapide de ces lots boisés en territoire agricole Romain Martineau se construit une grande maison et entreprend immédiatement l'aménagement d'une nouvelle ferme à l'extrémité est du chemin des Prairies. Son projet est ambitieux et

<sup>123</sup> Augustin-Noël Blais, ANQ-Québec, 1 mai 1826

<sup>124</sup> François-Marcel Kirouac, ANQ-Québec, 29 août 1836

<sup>125</sup> François-Marcel Kirouac, Ibidem, 21 novembre 1836

<sup>126</sup> Vildebon Larue, ANQ-Québec, 7 janvier 1839

<sup>127</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 7 janvier 1839

pour en accélérer la réalisation il fait creuser à forfait, par André Thibault<sup>128</sup>, des fossés sur une longueur de 106 arpents afin de transformer en prairie le lit de cet ancien « lac aux castors ».

Cependant huit ans plus tard, déçu du peu de progrès observés dans le défrichement des terres, ses intentions changent complètement. En premier lieu, il cède<sup>129</sup> son moulin à scie à Étienne Duchesneau qui s'en départit<sup>130</sup> dès l'année suivante en 1848 au profit d'Édouard Morin négociant, qui depuis quelques années est devenu propriétaire de plusieurs lots de ce même canton. Dans un deuxième temps Romain Martineau vend<sup>131</sup> à ce même Édouard Morin sa grande propriété agricole. Ce dernier, fidèle à son rôle de négociant, revend<sup>132</sup> deux mois plus tard la ferme ainsi que le moulin à scie, à Jean-Baptiste Morin le fils du notaire. C'est le dernier contrat mentionnant l'existence de ce moulin à scie dont la durée fut bien éphémère.

En 1854<sup>133</sup> et 1859<sup>134</sup> le cultivateur Jean-Baptiste Morin est contraint de vendre deux lopins de terre à Joseph Pépin dit Lachance et de temps à autre, afin d'équilibrer son budget il a également recours à des emprunts tel celui contracté auprès de Jean Roy en 1867<sup>135</sup>. De guerre lasse en 1870<sup>136</sup>, ayant perdu tout espoir de rentabiliser ses investissements, il loue ses terres pour un espace de 6 ans à Thomas Lecomte et s'exile aux États-Unis. Quelques années plus tard, par l'intermédiaire de son frère Charles Morin, propriétaire d'une terre sur l'actuel chemin de la Rivière-du-Sud, il vend<sup>137</sup> toutes ses propriétés à Guillaume Pelletier aux mains duquel elles deviendront une exploitation prospère. Par ce dernier contrat signé par Charles Morin son frère, nous apprenons que Jean-Baptiste Morin demeure à Fall River au Massachusetts où il semble y être décédé.

### **Un deuxième moulin à scie propulsé par l'énergie de la chute de la rivière des Prairies dans le rang actuel de l'aqueduc.**

En 1852<sup>138</sup> Célestin Boulet, originaire de Saint-Thomas, nouvel arrivant à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, est le premier intrépide à commencer le défrichement du troisième rang au sud de la rivière du Sud à Saint-François. Le 21 avril 1854<sup>139</sup> il est rejoint par Ferdinand Montminil qui achète de Téléspore Fournier deux morceaux de terre au croisement de la rivière Morigeau et de la rivière des Prairies. En l'espace de quelques années tous les lots de ce rang sont concédés et dès 1867, dix-sept propriétaires différents, selon le plan <sup>(1)</sup> soumis par le notaire Jean-Baptiste

---

<sup>128</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 8 mai 1840

<sup>129</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 13 avril 1847

<sup>130</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 12 juin 1848

<sup>131</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 29 septembre 1848

<sup>132</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 24 novembre 1848

<sup>133</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 4 mai 1854

<sup>134</sup> Vildebon Larue, Ibidem, 4 avril 1859

<sup>135</sup> Louis-Nazaire Roy, ANQ-Québec. 12 février 1867

<sup>136</sup> Wilfrid Guay, Ibidem, 21 mars 1870

<sup>137</sup> Joseph-Stanislas Gendron, ANQ-Québec, 12 juin 1881

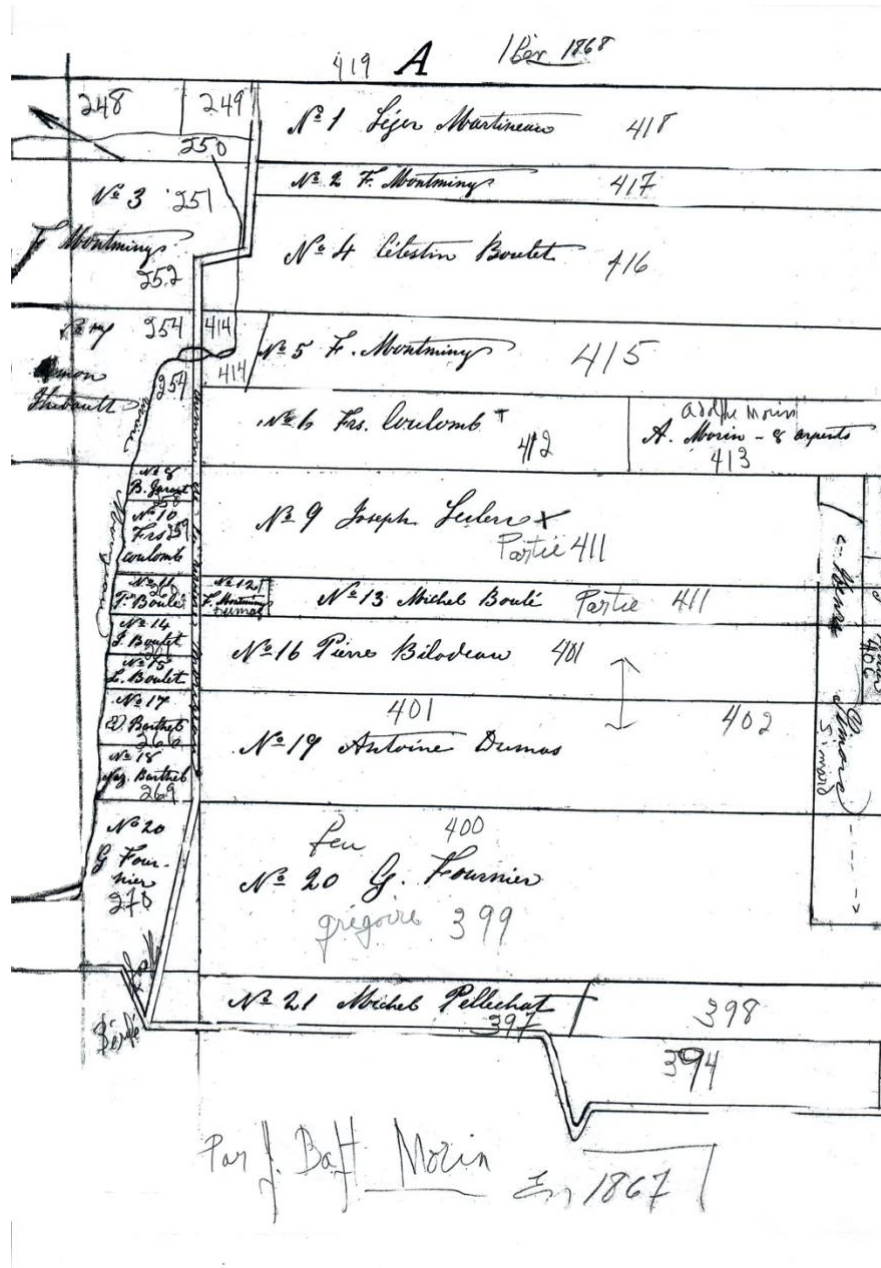
<sup>138</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 15 octobre 1852

<sup>139</sup> Jean-Baptiste Morin, Ibidem, 21 avril 1854



Morin aux membres du conseil municipal, se partagent les vingt-et-un lots disponibles.<sup>140</sup> De saison en saison, ces derniers se défrichent un chemin d'est en ouest afin de rejoindre la montée des Prairies; cependant un obstacle majeur mine constamment leur énergie puisqu'il leur faut construire et reconstruire des ponts pour enjamber les rivières des Prairies et de la Morigeau qui morcellent cette étendue de terre en trois parcelles. Conscients qu'ils ne peuvent y arriver seuls,

**Tableau 1: Plan des lots du chemin de la Morigeau - par le notaire J.-B. Morin**



<sup>140</sup> Plan de Jean-Baptiste Morin en 1867-archives de la Municipalité-

en 1867, ils s'adressent pour la nième fois au Conseil municipal qui, présidé par le maire Louis Martineau, décide de prendre la responsabilité de ce chemin et de faire reconstruire un des deux ponts et d'en répartir les frais entre tous les propriétaires. Dans les procès-verbaux des séances du 24 septembre 1867 et du 23 février 1868<sup>141</sup>, le secrétaire-trésorier municipal, Louis-Elzéar Lavergne arpenteur, nous décrit ce nouveau pont qui sera supporté par des cages de bois rond (pruche et épinette) remplies de pierres d'une hauteur de 10 pieds, distancées de trente pieds et d'une largeur de 12 pieds. Le pavé supporté par quatre lambourdes sera d'une épaisseur d'un pouce et demi, et complété par des garde-corps.

C'est un contrat de l'année suivant la municipalisation de ce chemin qui nous apprend que Ferdinand Montminil, un des premiers cultivateurs de ce nouveau rang, achète une terre<sup>142</sup> dans le premier rang au sud de la rivière du Sud dont il garantit le paiement par ses terres de ce troisième rang et le moulin à scie qu'il a construit au pied de la chute de la rivière des Prairies. Cette chute dont la plupart des Sudfranciscois ignorent l'existence, bien dissimulée par un rocher



Figure 7: Moulin sur le lot 415

boisé, n'est accessible aujourd'hui qu'en suivant le lit de la rivière des Prairies qui avoisine la terre où est construite l'entreprise « Aliments Trigone ».

En 1885<sup>143</sup> Césaire Montminil hérite de toutes les propriétés de son père Ferdinand, à savoir une terre située sur le premier rang, au sud de la rivière du Sud (chemin actuel de la Rivière-du-Sud), le lot 182<sup>144</sup>, et des terres situées sur le chemin de la Morigeau (actuellement le chemin de l'Aqueduc), désignées par les lots 415 et 417, ainsi que de son moulin à scie construit sur le lot 415. Cependant en 1892<sup>145</sup> Césaire Montminil cède ce moulin à scie à

Joseph Marois ainsi qu'une petite parcelle du lot 415 (1/2 arpent x 1/2 arpent) sur lequel le moulin à scie est construit. Le nouveau propriétaire peut accéder à son moulin en empruntant le chemin déjà tracé sur « l'échore » \* de la rivière des Prairies. Trois ans plus tard<sup>146</sup>, en 1895, Joseph Marois revend ce moulin à Jean (alias John) Miller, menuisier charpentier, originaire de Québec, déjà propriétaire du lot 416 depuis 1875<sup>147</sup>. Joseph Miller, le fils de Jean, en hérite en 1905. Deux ans plus tard il achète<sup>148</sup> l'héritage de son frère Johnny<sup>149</sup>, à savoir les lots 415 et 417. Lorsqu'en 1912<sup>150</sup> Joseph Miller vend à Napoléon Simard la partie nord du lot 415, aucune mention n'est

<sup>141</sup> Archives municipales

<sup>142</sup> Vildebou Larue, Ibidem, 27 octobre 1869

<sup>143</sup> Joseph-Stanislas Gendron, Ibidem, 21 décembre 1885

<sup>144</sup> Les numéros de ces lots sont ceux du cadastre de 1875

<sup>145</sup> J. A. Blanchet, ANQ-Québec, 22 avril 1892

<sup>146</sup> Wilfrid Guay, Ibidem, 27 mars 1895

<sup>147</sup> Joseph Stanislas Gendron, Ibidem, 02 janvier 1875

<sup>148</sup> Wilfrid Guay, Ibidem, 23 mars 1907

<sup>149</sup> Wilfrid Guay, Ibidem, 31 mars 1900

<sup>150</sup> Arthur Martineau, Ibidem, 23 novembre 1912

faite de la présence du moulin à scie. En 1917<sup>151</sup>, attiré comme bien d'autres vers les États-Unis, il vend à Hermus Boulet le reste de ses propriétés, à savoir les lots 416 et 417 sans mentionner davantage l'existence de ce moulin. Un autre moulin à la vie éphémère.

Malgré la disparition du moulin à scie au début des années 1900 et le départ des premiers occupants, le défrichement de ce rang s'est poursuivi dans la continuité. Reconnaisant la ténacité et la solidarité entre les nouveaux venus, le 11 mai 1927 le Conseil municipal, grâce à l'apport de subventions du gouvernement provincial, accorde à la compagnie Zéphirin Cloutier et fils Inc. le contrat pour la construction de trois ponts en béton qui furent complétés la même année. Aujourd'hui ces trois mêmes ponts presque centenaires, utilisés par les propriétaires actuels de ces terres, permettent également à la Municipalité de se rendre jusqu'au barrage de l'aqueduc construit à l'extrémité Est de ce chemin.

Jacques Boulet, janvier 2021

### **Lexique**

\*Grandes Côtes ou Grandes Costes : ainsi nommées dans tous les contrats de l'époque.

\*Baume-bôme : terme désignant une estacade qui est un barrage fait par l'assemblage de pieux, de billots reliés par des cordes et des chaînes pour bloquer les billots sur un cours d'eau, tout particulièrement près d'un moulin à scie.

\*Kemneur ou Quemeneur dit Laflamme.

\*Contrat à faculté de réméré : contrat qui stipule que le vendeur peut racheter les propriétés vendues au même prix qu'il les a vendues dans un intervalle de temps déterminé dans le contrat de vente.

\*Échore : lisière de terre adjacente au lit de la rivière.

### **Notes :**

\*Tous les numéros de lots mentionnés dans le texte correspondent à ceux du cadastre établi en 1875 et en vigueur jusqu'en 2006.

\*Rivière Giasson : depuis le début de la paroisse, la petite rivière qui serpente à partir de l'actuel chemin de l'Aqueduc, en descendant les grandes côtes, pour rejoindre la rivière du Sud à l'est de la montée Morigeau, se nommait la rivière Giasson. Dans tous les contrats notariés, sans aucune exception, on la nomme ainsi.

---

<sup>151</sup> Arthur Martineau, Ibidem, 5 octobre 1917